

ARRETE DE CIRCULATION

Le Chef de l'Unité Entretien et Exploitation de Rambouillet

VU le code de la route et notamment son article R 411-8,

VU l'arrêté départemental permanent N° AD 2021-576 en date du 13 septembre 2021 réglementant la circulation au droit des chantiers courants sur les routes départementales situées hors agglomération

VU le règlement de voirie départementale adopté par l'Assemblée Départementale le 24 septembre 1999,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1-8ème partie et spécialement son article R 135,



Yvelines
Le Département

Affaire suivie par
Stéphane BLEVIN
Tél 01-61-31-29-89
s.blevin@epi78-92.fr

N° dossier : **130-024**

A U T O R I S E

La société **AXIMUM-ZA DES COCHETS, RUE DU POITOU, 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE**

à effectuer des travaux de **mise en place de panneaux indicateurs musée (Elsa Triollet)** sur la route départementale suivante (section hors agglomération) :

- RD **149** PR 1+300 AU 1+680 commune de **LONGVILLIERS et ROCHEFORT EN YVELINES**
- RD **988** PR 29+570 AU 22+515 commune de **ROCHEFORT EN YVELINES**

DU 16 SEPTEMBRE 2024 au 4 OCTOBRE 2024 (2 JOURS EFFECTIFS)

dans les conditions suivantes :

- horaire des restrictions :
 - uniquement de jour (**8h00 – 18h00**)
- mesures d'exploitation selon les besoins du chantier :
 - Chantier fixe sur giratoire
 - limitation de la vitesse à **50 km/h**
 - interdiction de stationner
 - interdiction de dépasser

L'entreprise aura la charge de la signalisation temporaire du chantier et sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme aux dispositions en vigueur.

A RAMBOUILLET, le 05/09/2024
Le Chef de l'Unité Entretien Exploitation de Rambouillet

Philippe PIMBEL

Copie : Mairies de Longvilliers et Rochefort en Yvelines

P.J. : Fiche CF30 – Chantier fixe – sortie neutralisée travaux sur giratoire